

PROCES VERBAL REUNION CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Vendredi 21 Novembre 2014 18h

Mr Linale en préambule informe l'assemblée des attaques inadmissibles sur les réseaux sociaux émanant d'un administré d'Oletta à l'encontre du maire de Sorio sur sa « soi disant » compromission lors de la vente du terrain ayant servi à réaliser la déchetterie. Il lui est reproché d'avoir vendu ce terrain à son frère car ne pouvant le vendre lui même à la communauté de communes pour un prix dérisoire, ceci afin de faire une juteuse opération financière. Pour contredire cela il excipe un acte de donation - vente émanant de la mère du maire de Sorio datée de 1980 qui attribue déjà, ce terrain à son frère.

Mr Chiarelli arrivé sur ces entrefaites confirme ces propos et souligne le côté diffamatoire et mensonger de ces affirmations sur facebook et distribue une photocopie des documents le mettant directement en cause.

Le conseil à l'unanimité vote une motion de soutien envers leur collègue si outrageusement et injustement calomnié et condamne fermement l'auteur de tels propos diffamatoires. Mr Chiarelli et le conseil communautaire chacun pour ce qui le concerne se réservant le droit d'ester en justice.

1/ Délibération accordant une subvention à l'association « A Leia ». Le conseil par 20 voix pour et une contre décide d'accorder une subvention de 9000€ à cette association pour continuer ses animations périscolaires et extra scolaires sur le territoire.

2/Délibérations modificatives concernant des frais de personnel et les IFER. Ces deux délibérations sont approuvées par 20 voix et une abstention.

3/ Délibération portant création d'un emploi non permanent .Celle ci est adoptée par 20 voix pour et une abstention.

4/Les délibérations concernant les indemnités de fonction de l'actuel et du passé receveur sont adoptées à l'unanimité ainsi que les deux délibérations concernant des retraits, office du tourisme et ZAL n° 8.

5/Le maire de San Gavino souligne que ses administrés sont mécontents car les poubelles du tri sélectif débordent souvent alors que nous sommes en Novembre. Une pétition d'ailleurs circule appelant au non paiement ou suspension des redevances.

Le maire de Rapale souligne la difficulté rencontrée avec deux équipes de ramassage qui font de l'obstruction et qui rechignent à ramasser le tri sélectif en vertu de l'ancienne pratique du fini parti. Mr Vadella informe qu'une réunion de recadrage est prévue ces jours prochains.

Des élus soulignent que ces employés sont soumis aux mêmes règles que les autres agents au niveau des horaires et le Président informe que la pratique du « fini-parti » a été condamnée par un arrêt de la cour d'appel administrative de Marseille.

Il est acté par les élus que des sanctions disciplinaires doivent être engagées si besoin.

Le président informe qu'un système GPS a été commandé et bientôt permettra un contrôle horaire précis des tournées.

Mr le maire de Santo Pietro informe que le ramassage des bennes à Casta donne entière satisfaction.

Mr le maire de Sorio rappelle qu'il faudrait réinscrire sur les bacs leur destination première afin d'aider les administrés, Mr Vadella répond que cela est en cours.

Mr le maire de Sorio rappelle la demande émanant de l'association des cyclistes du Nebbiu que le conseil avait déjà reçu par le passé. Le président informe que le problème qui s'était posé c'est que leur parcours empruntait des voies privées mais qu'ayant revu leur copie ils soumettraient sous peu un nouveau tracé à l'assemblée pour suite à donner.

Le président informe que la CAF met en vente l'ancien centre aéré de Rutali et que bien sur vu les contacts établis depuis longtemps, la communauté est intéressée par l'acquisition des 1 hectares et demi et des 500M2 de bâtiments. Pour une valeur environ de 440 000 €. Les élus soulignent le côté très intéressant de cette opération.

Mr le maire de Rutali précise qu'il y a autant de travaux à réaliser et se montre très circonspect sur le côté intéressant d'une telle acquisition. Une discussion s'engage et le président propose de demander à un architecte une étude de faisabilité pour éclairer l'assemblée. Il précise que l'accord pourrait s'établir sur des versements en location de 25 000 € sur 4 ans et le solde pour la 5^o année.

Le débat est clos à 20h.